

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0908_CLÔTURE RÉGIE UTAS ST CLAUDE

Clôture des régies d'avances de l'UTAS de Saint-Claude et fin de fonction des régisseurs titulaire et suppléants

Service : PDS - DIRECTION DES TERRITOIRES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU l'article L315-17 du Code de l'Action sociale et des familles,
- VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,
- VU l'acte constitutif modificatif n° 2/16/149 du 10 octobre 2016 maintenant la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses sise à la MDS de Saint-Claude,
- VU l'arrêté ARR_2021_0841_RAUT_SEC_REGIE_STCLAUDE instituant une régie d'avance pour le paiement de secours sise à l'Unité Territoriale de Saint-Claude ;
- VU l'arrêté ARR_2020_0923_RAUT_MD_REGISSEURS_STCLAUDE nommant Madame Annie MILLET, titulaire de la régie d'avance « menues dépenses » de l'UTAS de Saint-Claude,
- VU l'arrêté ARR_2023_0030_RAUT_SEC_REGISSEURS_STCLAUDE nommant Madame Annie MILLET, titulaire de la régie d'avance « secours » de l'UTAS de Saint-Claude,
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 juin 2023.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Les régies d'avances « secours » et « menues dépenses » de l'UTAS de Saint-Claude sont supprimées à la date du 1^{er} juillet 2023.
- ARTICLE 2 A cette même date, il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances « menues dépenses » et « secours » de Madame Annie MILLET, ainsi qu'aux fonctions de régisseur suppléant de Mesdames Virginie CHAUTARD, Charlotte BONALDI, Jocelyne DELHAYE, Claudine BELFILS, Christelle LEVIGNERON, Elodie MILLET, Anne-Sophie GARNIER, Christine BEJANNIN, Isabelle CLEMENT et Dominique TOURNIER.
- ARTICLE 3 Le Président du Conseil départemental du Jura et le comptable public assignataire de Lons-le-Saunier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

